

## The Canadian Goldwell® Color Zoom Challenge 2019

(Version française en bas)

### Official Rules

**NO PURCHASE NECESSARY TO ENTER OR WIN. A PURCHASE DOES NOT IMPROVE YOUR CHANCES OF WINNING.**

**This Contest may only be entered from within Canada. Any entries originating from any other jurisdiction are not eligible for entry and will be disqualified. This Contest is governed exclusively by the laws of Canada. You are not authorized to participate in this Contest if you are not a legal resident of Canada who is located within Canada.**

**1. Eligibility.** Participation in the *Canadian Goldwell® Color Zoom Challenge 2019* (“**Contest**”) is open only to legal residents of Canada who: (i) have reached the age of majority in their province/territory of residence at the time of entry; and (ii) satisfy the eligibility requirements for one (1) of the following categories (each a “**Category**”):

- **GLOBAL CREATIVE ARTIST:** This Category is open to all eligible stylists who have five (5) or more years of professional experience as a cosmetologist as of May 31, 2019.
- **GLOBAL NEW TALENT COLORIST:** This Category is open to all eligible stylists who have less than five (5) years of professional experience as a cosmetologist as of May 31, 2019.
- **GLOBAL PARTNER COLORIST:** This Category is open to all eligible stylists who are currently representing or have represented the GOLDWELL® brand as a freelancer, trainer or guest artist as of May 31, 2019.

Void outside of Canada and where prohibited or restricted by law. Employees, officers and directors (and those with whom such persons are domiciled, whether related or not) of Kao Canada Inc. (“**Kao**” or “**Sponsor**”), its parent company, subsidiaries, affiliates, partners, retailers, advertising and promotion agencies, manufacturers or distributors of Contest materials (collectively, “**Contest Parties**”) are not eligible to enter. Only individuals can enter the Contest in their own name. Entries from teams, companies or groups are not permitted. Sponsor reserves the right to disqualify any entry, for whatever reason, including, but not limited to, a perceived or actual conflict of interest. All federal, provincial/territorial and local laws and regulations apply. Winners of the International Color Zoom Competition (defined below) are not eligible to enter for 2 years after winning.

**2. Start/End Dates.** Entry period begins at 12:00:01 Eastern Time (“**ET**”) on January 17, 2019 and ends at 11:59:59 ET on May 31, 2019 (“**Contest Entry Period**”).

**3. How to Enter.** To enter the Contest, an eligible entrant must: (i) be inspired by the REMIX trend; (ii) develop his/her own interpretation of the REMIX trend and own unique color technique; (iii) choose a suitable model (“**Model**”) and appropriate style; and (iv) take a photograph (“**Photo**”) of the Model’s hairstyle which reflects the trend of REMIX but does not substantially copy the GOLDWELL® Color Zoom Collection 2019 (which is displayed at [www.goldwell.com](http://www.goldwell.com)). The Photo submission must comply with the following Contest guidelines (“**Contest Guidelines**”):

- The color creations must be done with GOLDWELL® products only, e.g. Topchic®, Colorance®, Nectaya®, and/or Elumen®. In all Categories, hair can be lightened and bleached with GOLDWELL® products, e.g. Topchic® HiBlondes Control, SilkLift® and Oxycur Platin.
- No extensions, hair pieces or wigs are allowed.
- Hairstyle and color must be in focus and easy to identify on the Photo.
- No full body photos (i.e. head shots only showing a maximum of between the head and chest).
- Male or female Models, minimum age of majority in their province/territory of residence.
- No black and white photos.
- No Polaroid photos.

To enter, go to [www.goldwell.ca](http://www.goldwell.ca) (“**Site**”), read the Official Rules, complete the online entry form (including name, mailing address, phone number, including age, email address, cosmetology license number/province/date of issue and salon name/address/telephone number), and provide the following information: (i) Category for which Photo is being submitted;

(ii) Base shade level of Model; (iii) A detailed description of color technique, the placement of the color and the GOLDWELL® products used; and (iv) attach/upload a maximum of one beauty Photo with minimum 300 dpi resolution in either JPG, PNG or TIF format the photo must be at least 4,800 x 6,000 pixels and no smaller than (16” x 20”).

All entry information and Photos shall be collectively referred to herein as the “**Submissions**” or each as a “**Submission**.” All Submissions must comply with the Contest Guidelines above and Contest Restrictions (as defined below), as determined by Sponsor in its sole and absolute discretion. Subject to approval from the Régie (defined below), Sponsor reserves the right to cancel or modify this Contest in the event an insufficient number of eligible entries are received that meet the minimum judging criteria.

**By entering, each entrant warrants and represents the following with respect to entrant’s Submission: (a) entrant is the sole and exclusive owner of (or has obtained all necessary rights in and to) the Submission (and all components thereof); (b) the Submission (or any component thereof) will not infringe on any rights of any third party, including, but not limited to, copyright, trade-mark, privacy, publicity and/or any other intellectual property or other right; (c) the Submission (and each component thereof) complies with the Contest Guidelines and Contest Restrictions (defined below); and (d) the Submission (in whole or in part) has not been submitted previously in a promotion of any kind, won any kind of award and/or been exhibited or displayed publicly through any means.**

**Entrant must have permission from the Model appearing in the Submission to use Model’s name, photo, image and other likeness in the Submission for purposes of this Contest. If requested by Sponsor, entrant must be able to provide such permissions in a form acceptable to Sponsor.**

Limit one (1) Submission per person, regardless of method of entry or Category. More than one (1) employee per salon can enter the Contest but only one coloring technique/one entry per employee is permitted. All entries, including Submission materials, become the sole and exclusive property of the Sponsor and receipt of entries will not be acknowledged or returned. Released Entities (defined below) are not responsible for lost, late, illegible, stolen, incomplete, invalid, unintelligible, postage-due, misdirected, technically corrupted or garbled entries, which will be disqualified, or for problems of any kind whether mechanical, human or electronic. Only fully completed entry forms are eligible. Proof of submission will not be deemed to be proof of receipt by Sponsor.

**4. Submission Content Restrictions:** By entering the Contest, each entrant agrees that his or her Submission conforms to the Submission Content Restrictions as defined below (collectively, the “**Contest Restrictions**”) and that Sponsor, in its sole discretion, may remove any Submission and disqualify an entrant from the Contest if it believes, in its sole discretion, that the entrant’s Submission fails to conform to these Contest Restrictions:

The Submission (or any component thereof) must NOT:

- contain material that violates or infringes another’s rights, including, but not limited to, copyright, trade-mark, privacy, publicity or any other intellectual property or other rights;
- disparage Sponsor, its products or services and/or any other person or party affiliated with the promotion and administration of this Contest, or competitors of Sponsor;
- contain brand names or trade-marks of any entity (including, but not limited to, those of any Competitor) other than the Sponsor’s Marks (defined below), which entrant has a limited license (as enumerated below) to use for the sole purpose of creating and uploading a Submission in this Contest;
- contain material that is inappropriate, indecent, obscene hateful, tortious, defamatory, slanderous or libelous;
- contain material that promotes bigotry, racism, hatred or harm against any group or individual or promotes discrimination based on race, gender, religion, nationality, disability, sexual orientation or age;
- contain material that is unlawful, in violation of or contrary to the laws or regulations in any jurisdiction where Submission is created; and/or
- contain material that is or could be considered inappropriate, unsuitable or offensive, all as determined by the Sponsor in its sole and absolute discretion.

Entrants acknowledge that other entrants may have used ideas and/or concepts in their Submission that may have similarities to ideas or concepts included in entrant’s Submission, and entrants understand and agree that they shall not in any way be

entitled to any compensation because of any such similarities. Sponsor's decisions are final and binding in all matters relating to this Contest, including interpretation and application of these Official Rules.

**5. Ownership:** All Submission materials will become the exclusive property of Sponsor, and none may be acknowledged or returned. Sponsor and its affiliates shall have the right to edit, adapt and publish or not publish any or all of the Submissions, and may use them in any media without attribution or compensation to the entrant, his/her successors or assigns, or any other entity. UPLOADING A SUBMISSION IN THIS CONTEST CONSTITUTES ENTRANT'S: (I) IRREVOCABLE GRANT OF A NON-EXCLUSIVE LICENSE TO PUBLISH, DISPLAY, REPRODUCE, MODIFY, EDIT OR OTHERWISE USE HIS/HER SUBMISSION, IN WHOLE OR IN PART, FOR ADVERTISING OR PROMOTING THE CONTEST OR FOR ANY OTHER REASON; AND (II) WAIVER OF ALL MORAL RIGHTS IN AND TO HIS/HER SUBMISSION IN FAVOUR OF THE SPONSOR. Sponsor grants eligible entrants a limited, revocable, non-sublicensable, license to use Sponsor's name, trade-marks and logos (collectively, "**Sponsor's Marks**") for the sole purpose of creating and submitting the Submission for review and assessment in this Contest. Entrants are not permitted to make any further use of Sponsor's Marks for any purpose whatsoever. In addition, entrants recognize that all right, title, and interest in Sponsor's Marks as well as all derivative works created using Sponsor's Marks shall vest exclusively to the Sponsor, and entrant agrees that he/she has not and will not take any action that might harm or adversely affect such rights. No right, title, or interest in and to the Sponsor's Marks except for the limited license granted to entrant in these Official Rules is transferred or created. Each entrant further acknowledges and agrees that Sponsor's Marks are valid and enforceable, and that entrant shall do nothing to challenge the validity or enforceability of Sponsor's Marks in any forum. Entrants agree that the use of Sponsor's Marks is permitted only for the purpose of making a Submission for entry in this Contest, and that any use of Sponsor's Marks (whether in the Submission or otherwise) beyond this scope infringes the rights of Sponsor and will result in irreparable harm to Sponsor.

**6. Independently Developed Submissions.** Each entrant understands and agrees that Sponsor's use in matters independently developed of material similar to or identical with the Submission or containing features or elements similar to or identical with those contained in the Submission will not obligate Sponsor to negotiate with entrant, nor will it entitle entrant to any compensation of any kind. Each entrant agrees and acknowledges that nothing herein shall preclude Sponsor from using any material in or similar to the Submission without obligation to entrant, including, but not limited to, if Sponsor has or has determined that it has an independent legal right to use such other material, including without limitation, because such features or elements were not new or novel, or were not originated by entrant, or were or may hereafter be independently created by or submitted to Sponsor.

**7. Judging Panel.** On or about June 20, 2019, all eligible Submissions will be judged by a panel of qualified judges determined by Sponsor, in its sole and absolute discretion, including independent hairdressers, journalists of the trade press and fashion experts ("**National Judging Panel**"). The National Judging Panel will judge the Submissions based on the following judging criteria ("**Judging Panel Criteria**"):

- 1) **INTERPRETATION OF TREND.** Submissions will be judged based on originality as well as interpretation of the fashion and trend statement. Take the REMIX trend to the next level and create an image that is uniquely your own. The hairstyle depicted in the Submission should reflect the REMIX trend, but at the same time not be a copy of the GOLDWELL® Color Zoom Collection 2019 (which is displayed at <http://www.colorzoom.com>). This represents 40% of the total score.
- 2) **TECHNICAL EXECUTION – CUT and COLOR.** Use of the GOLDWELL hair colors in the correct way (i.e. in accordance with the product directions) but also in an innovative way and creation of a look to demonstrate mastery of cutting, color and styling. This represents 40% of the total score.
- 3) **PROFESSIONALISM AND AESTHETICS OF THE PHOTO.** The appearance and attractiveness of the overall look, considering the complete statement of hair, makeup and fashion, as well as the professionalism and aesthetics of the model and photography. This represents 20% of the total score.

Subject to verification and compliance with these Official Rules, the five (5) highest scoring Submissions in each Category based on the Judging Panel Criteria will be deemed a semi-finalist for the National Grand Prize ("**Semi-Finalists**"). All Semi-Finalists Submissions will be sent to the Goldwell® headquarters in Darmstadt, Germany for consideration by a second judging panel ("**HQ Judging Panel**"), which will chose one (1) National Grand Prize Winner to receive the gold, a first runner-up to receive the silver, and a second runner-up to receive the bronze in each Category based on the Judging Panel Criteria. By entering the Contest, entrants fully and unconditionally

agree to be bound by these rules and the decisions of the judges, which will be final and binding in all matters relating to the Contest.

**8. Public Voting.** All eligible Submissions not selected as the National Grand Prize Winners of the Challenge (i.e., Gold winners) by the HQ Judging Panel (pursuant to Section 7, above) will automatically be posted at <http://www.colorzoomchallenge.com> ("Site") to be voted on by the public beginning on or about 12:00:01 PM Eastern Time ("ET") on July 15, 2019 and ending at 6:00:00 PM ET on August 15, 2019 (the "Public Voting Period"). Voters are encouraged to critically evaluate Submissions, taking into account the following judging criteria:

- 1) **Color Execution:** technique and suitability to cut/style and model;
- 2) **Cut & Style:** balance, finish and overall execution; and
- 3) **Overall Effect:** concept, creativity, makeup, wardrobe, presentation and model.

The Submission in each Category with the highest number of votes at the end of the Public Voting Period will be deemed the potential Professional's Choice Prize winner (subject to confirmation).

Limit one (1) vote per person per day throughout the Public Voting Period. Multiple voters are not permitted to share the same email address. Any attempt by any voter to submit more than the stated number of votes by using multiple/different email addresses, identities or any other method will void that voter's vote. The use of robotic or automatic devices for voting is prohibited, and Sponsor reserves the right to nullify any and all such votes and to disqualify from voting the responsible individual. Entrants are prohibited from obtaining votes by any fraudulent or inappropriate means, including offering prizes or other inducements to members of public, as determined by Sponsor, in its sole discretion and Sponsor reserves the right to nullify any and all such votes and to disqualify from Contest the responsible entrant.

#### **9. Prizes.**

National Grand Prize: The HQ Judging Panel will choose one (1) National Grand Prize eligible winner in each Category for a total of three (3) National Grand Prize eligible winners (each, a "National Grand Prize Winner"). Upon confirmation as a winner in accordance with these Official Rules, each National Grand Prize Winner will receive a trip to the September 2019 Color Zoom Global Event in Vienna, Austria ("Global Zoom International Trip"), for National Grand Winner and a Model to attend the Color Zoom International Competition ("Competition"). National Grand Prize Winner must participate in the Competition in Vienna in accordance with Section 10 below, or National Grand Prize will be forfeited in its entirety.

Global Zoom International Trip includes a 4 day/3 night trip for two people (National Grand Prize Winner and his/her Model) to Vienna. Trip includes round-trip coach airfare from the major Vienna gateway airport nearest National Grand Prize Winner's residence and double occupancy hotel accommodations. National Grand Prize Winner must travel to Vienna to participate in the Competition or National Grand Prize will be forfeited and may be awarded to an alternate eligible entrant in accordance with these Official Rules. Travel companion must be a Model to be used during the Competition. Approximate Retail Value ("ARV") of Global Zoom International Trip is \$6000 CAD based on a Vancouver, Canada departure example, but actual value may vary depending on air flight fluctuations (if flight is required) and distance between departure and destination.

Each National Grand Prize Winner will also receive \$1000 CAD (cash) ("Cash Prize") and a trip to a live training session at the Kao Canada Toronto Academy in Mississauga, Ontario ("Training Session Prize"). The location of the Training Session Prize will be determined in the Sponsor's sole discretion. For Training Session Prize, National Grand Prize Winner must attend any and all training sessions provided by Sponsor or Training Session Prize will be forfeited and may be awarded to an alternate eligible entrant in accordance with these Official Rules. Training Session Prize includes a 3 day/2 night trip for National Grand Prize Winner and round-trip coach airfare from major Canadian gateway airport nearest National Grand Prize Winner's residence and single occupancy hotel accommodations. ARV of each Training Session Prize is \$3000 based on a Vancouver to Mississauga, Ontario example, but actual value may vary depending on air flight fluctuations and distance between departure and destination. Total ARV of all Training Session Prizes combined is \$9,000, but actual value may vary depending on air flight fluctuations and distance between departure and destination.

#### Professional's Choice Prize

Three (3) Professional's Choice Prizes will be awarded (each, a "Professional's Choice Prize") with one (1) prize for each Color Zoom Challenge Category. Each Professional's Choice Prize consists of a three (3) day/two (2) night trip ("Academy Trip") for Professional's Choice Prize winner ("Professional's Choice Winner") to Toronto, Ontario, to attend a 2-Day

Academy class of the winner's choosing (an "Academy Event") as offered by Sponsor in 2019, consisting of the following elements: a) a voucher to attend all elements of Academy Event; b) accommodations for two (2) nights at a Sponsor-selected hotel (one standard room, including room tax) ("Accommodations"); c) round-trip coach air transportation on a Sponsor-selected carrier from a Sponsor-selected major metropolitan airport near Professional Choice Winner's residence to Toronto, Ontario (if, in the judgment of Sponsor, air travel is not required due to Professional Choice Prize winner's proximity to prize location, ground transportation will be substituted for roundtrip air travel at Sponsor's sole discretion); and d) airport/hotel transfers ("Transfers"). **Note:** Professional Choice winners can elect to attend a 1-Day Academy class at Winner's option. If Professional Choice Winner elects a 1-Day class, the Winner will not receive difference the difference in value between the 1-Day and 2-Day classes.

Approximate Retail Value ("ARV") of each three (3) Day/Two (2) Night Academy Trip: \$3,000. ARV of all Three (3) Day/Two (2) Night Academy Trips: \$9,000. Prize values are in Canadian currency. The final ARV will vary from the stated ARV depending upon points of departure and destination and seasonal fluctuation of hotel rates and airfares. If the actual value of a prize is less than the stated ARV, the difference will not be awarded.

All expenses not specifically mentioned herein are not included and are solely the Professional's Choice Winner's responsibility, including, but not limited to: round trip transportation between the Professional's Choice Winner's residence and any airport of origin, alcoholic beverages, fax, food, gratuities and tips, insurance, laundry service, merchandise, parking, room service, service charges, souvenirs and telephone calls. Travel and lodging are subject to Sponsor's approval and availability. Certain restrictions and blackout dates may apply. Airline carrier and hotel regulations and conditions apply. Professional's Choice Winner must take Academy Trip on Sponsor-selected dates, or Professional's Choice Prize will be forfeited in its entirety and, at Sponsor's discretion, awarded to an alternate winner. Travel must be made through Sponsor's agent, and Sponsor shall determine airline and flight itinerary in its sole discretion. Sponsor is not responsible for airline cancellations or delays. Limit one Prize in this Contest per entrant (but does exclude prize in Challenge). Any depiction of prizes is for illustrative purposes only. Professional's Choice Prizes are not redeemable for cash or transferable. No substitution of the Professional's Choice Prize or any portion of the Professional's Choice Prize is allowed except a prize of equal or greater value or a portion of a prize of equal or greater value may be substituted at Sponsor's sole discretion. Sponsor will not replace any lost, mutilated or stolen tickets, travel vouchers, certificates or prizes. Prize elements may not be separated. Airline tickets issued in conjunction with the Professional's Choice Prize are not eligible for frequent flyer miles, and no code share flights may be used. Professional's Choice Prize cannot be used in conjunction with any other promotion or offer. Redemption of Academy classes may begin January 1, 2020.

**For Trip Prizes:** Taxes, meals, gratuities, travel upgrades, or any other expenses not specifically listed herein are the responsibility of National Grand Prize Winner and his/her guest (where applicable).. Travel and accommodations subject to availability; certain restrictions and blackout dates may apply. National Grand Prize Winner and Model (who must be winner's travel companion on the Global Zoom International Trip) must travel on the same itinerary. Model must sign and return the Sponsor's travel and publicity release prior to ticketing. Released Entities are not liable for delays, cancellation or unforeseen events related to the flights. National Grand Prize Winner and Model will be solely responsible for obtaining valid identification relating to acceptance and use of the travel prize packages. If in the judgment of Sponsor, air travel is not required due to National Grand Prize Winner's proximity to prize location, ground transportation will be substituted for roundtrip air travel at Sponsor's sole discretion. Sponsor will not replace any lost, mutilated, or stolen tickets, travel vouchers or certificates. National Grand Prize Winner will not receive difference between actual and approximate retail value of any prizes. All travel arrangements must be made through the Sponsor or its designated agents.

Prizes are non-transferable or assignable. No substitutions or cash redemptions. In the case of unavailability of any prize or for any other reason, Sponsor reserves the right to substitute a prize of equal or greater value, including, without limitation, but solely at the Sponsor's sole discretion, a cash award. All unspecified expenses are the responsibility of National Grand Prize Winners. By accepting a National Grand Prize, each winner agrees to waive all recourse against the Released Entities if the National Grand Prize or a component thereof does not prove satisfactory, either in whole or in part.

**ALL ENTRANTS ACKNOWLEDGE AND AGREE THAT SPONSOR SHALL HAVE THE RIGHT, BUT NO OBLIGATION TO POST, DISPLAY, OR OTHERWISE USE ANY SUBMISSIONS, INCLUDING WITHOUT LIMITATION THE WINNING SUBMISSIONS. FOR SAKE OF CLARITY, ENTRANTS UNDERSTAND AND AGREE THAT EVEN IF ENTRANT SUBMITS A GRAND PRIZE WINNING SUBMISSION, SPONSOR IS UNDER NO OBLIGATION TO USE THE WINNING SUBMISSION.**

**10. Color Zoom International Competition:** During the September 2019 Color Zoom International Competition, National Grand Prize Winners must participate in a live international competition with national winners from participating countries worldwide (each a “**National Grand Prize Winner**”), where each National Grand Prize Winner will be required to color and style the live Model who accompanied the winner to the Competition and try to recreate the look from his/her Photo Submission. Each National Grand Prize Winner will have a maximum three (3) hours to recreate his/her style on stage, which includes cutting, coloring, and styling.

The international judging panel (“**International Judging Panel**”) will judge each National Grand Prize Winner’s already submitted Photo submission and his/her live color and styling performance based on the Judging Panel Criteria (see Section 7). International Judging Panel will be comprised of qualified judges determined by Sponsor in its sole and absolute discretion, including independent hairdressers, journalists of the trade press and fashion experts. The National Grand Prize Winner in each of the Categories who receives the highest score from the International Judging Panel will be deemed the international winner (“**International Grand Prize Winner**”) and will be awarded with the title Global Creative Colorist, Global New Talent Colorist or Global Partner Colorist (as applicable, based on Category). Each confirmed International Grand Prize Winner will have the opportunity to be a part of and/or have work featured in an upcoming campaign. Additionally, the International Grand Prize winners will experience the launch of an upcoming collection and will have the opportunity to join inspiring artists.

**11. Notification.** Potential National Grand Prize Winners will be notified by phone on or about July 15, 2019 and potential Professional’s Choice Winners will be notified by phone on or about August 20, 2019 will be required to sign and return the Sponsor’s declaration and release (and/or rights transfer document) within seven (7) calendar days of prize notification. Additionally, potential National Grand Prize Winners may be required to obtain releases from any and all third parties appearing in their respective Submissions. If any potential National Grand Prize Winner cannot be contacted within five (5) calendar days of first notification attempt, if any prize or other notification is returned as undeliverable, if any potential National Grand Prize Winner rejects his/her prize or in the event of noncompliance with these Official Rules, he/she will be disqualified and such prize will be forfeited and may be awarded to the Submission with the next highest score in accordance with these Official Rules. Upon prize forfeiture, no compensation will be given.

**12. Conditions.** Released Entities shall not be liable or responsible in the event any entrant or winner’s Submission is not used for any reason. Submissions may be cut, edited, reformatted, rearranged, combined with other materials and/or otherwise modified, in Sponsor’s sole and absolute discretion. Participation in Contest and acceptance of prize constitutes each winner’s permission for Sponsor to use his/her name, address (city and province/territory), likeness, photograph, picture, portrait, voice, biographical information, Submission and/or any statements made by each winner regarding the Contest or Sponsor for advertising and promotional purposes without notice or additional compensation, except where prohibited by law. By participating, entrants and winners agree to release, indemnify, waive, discharge, absolve and hold harmless the Contest Parties and each of their respective parent companies, subsidiaries, affiliates, partners, representatives, agents, successors, assigns, employees, officers and directors (collectively, the “**Released Entities**”), from any and all liability, for loss, harm, damage, injury, cost or expense whatsoever including without limitation, property damage, personal injury and/or death which may occur in connection with, preparation for, travel to, or participation in Contest, or possession, acceptance and/or use or misuse of prize or participation in any Contest-related activity and for any claims based on publicity rights, defamation, invasion of privacy, copyright infringement, trade-mark infringement or any other intellectual property-related or other cause of action. Entrants who do not comply with these Official Rules, or attempt to interfere with this Contest in any way shall be disqualified. Sponsor is not responsible if Contest cannot take place or if *any* prize cannot be awarded due to travel cancellations, delays or interruptions due to acts of God, acts of war, natural disasters, weather or acts of terrorism.

**13. Additional Terms.** Any attempted form of entry other than as set forth above is prohibited. The Released Entities are not responsible for technical, hardware, software, telephone or other communications malfunctions, errors or failures of any kind, lost or unavailable network connections, web site, Internet, or ISP availability, unauthorized human intervention, traffic congestion, incomplete or inaccurate capture of entry information (regardless of cause) or failed, incomplete, garbled, jumbled or delayed computer transmissions which may limit one’s ability to enter the Contest, including any injury or damage to participant’s or any other person’s computer relating to or resulting from participating in this Contest or downloading any materials in this Contest. Sponsor reserves the right, in its sole discretion, to cancel, terminate, modify, extend or suspend this Contest should (in its sole discretion) virus, bugs, non-authorized human intervention, fraud or other causes beyond its control corrupt or affect the administration, security, fairness or proper conduct of the Contest. In such case, Sponsor may select the winners from all eligible entries received prior to and/or after (if appropriate) the action taken by Sponsor. Sponsor reserves the right, at its sole discretion, to disqualify any individual it finds, in its sole discretion, to be

tampering with the entry process or the operation of the Contest or web site. Sponsor may prohibit an entrant from participating in the Contest or winning a prize if, in its sole discretion, it determines that said entrant is attempting to undermine the legitimate operation of the Contest by cheating, hacking, deception, or other unfair playing practices (including the use of automated quick entry programs) or intending to annoy, abuse, threaten or harass any other entrants or Sponsor representatives.

CAUTION: ANY ATTEMPT BY AN ENTRANT TO DELIBERATELY DAMAGE ANY WEB SITE OR UNDERMINE THE LEGITIMATE OPERATION OF THE CONTEST MAY BE A VIOLATION OF CRIMINAL AND CIVIL LAWS AND SHOULD SUCH AN ATTEMPT BE MADE, THE SPONSOR RESERVES THE RIGHT TO SEEK DAMAGES FROM ANY SUCH PERSON TO THE FULLEST EXTENT PERMITTED BY LAW.

**14. Limitation of Liability; Disclaimer of Warranties.** IN NO EVENT WILL THE RELEASED ENTITIES BE RESPONSIBLE OR LIABLE FOR ANY DAMAGES OR LOSSES OF ANY KIND, INCLUDING DIRECT, INDIRECT, INCIDENTAL, CONSEQUENTIAL OR PUNITIVE DAMAGES ARISING OUT OF ENTRANT'S ACCESS TO AND USE OF THE SERVICE AND/OR THE CONTEST, DOWNLOADING FROM AND/OR PRINTING MATERIAL DOWNLOADED FROM ANY WEBSITES ASSOCIATED WITH THE CONTEST. IN NO EVENT SHALL THE RELEASED ENTITIES' TOTAL LIABILITY TO ENTRANT FOR ALL DAMAGES, LOSSES, OR CAUSES OF ACTION EXCEED \$10. WITHOUT LIMITING THE FOREGOING, THIS CONTEST AND ALL PRIZES ARE PROVIDED "AS IS" WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EITHER EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR NON-INFRINGEMENT. SOME JURISDICTIONS MAY NOT ALLOW THE LIMITATIONS OR EXCLUSION OF LIABILITY FOR INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OR EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES SO SOME OF THE ABOVE LIMITATIONS OR EXCLUSIONS MAY NOT APPLY TO ENTRANT. CHECK ENTRANT'S LOCAL LAWS FOR ANY RESTRICTIONS OR LIMITATIONS REGARDING THESE LIMITATIONS OR EXCLUSIONS.

**15. Disputes; Governing Law.** The parties waive all rights to trial in any action or proceeding instituted in connection with these Official Rules, including, without limitation, the Contest. THESE OFFICIAL RULES AND THE INTERPRETATION OF ITS TERMS SHALL BE GOVERNED BY AND CONSTRUED IN ACCORDANCE WITH THE LAWS OF THE PROVINCE OF ONTARIO WITHOUT REGARD TO ITS CONFLICTS OF LAWS RULES. The parties irrevocably submit and consent to the exclusive jurisdiction and venue of the courts located in or closest to the City of Vienna, Austria. The parties agree not to raise the defense of forum non conveniens.

For Quebec residents: Any litigation respecting the conduct or organization of a publicity contest may be submitted to the Régie des alcools, des courses et des jeux for a ruling. Any litigation respecting the awarding of the prize may be submitted to the Régie only for the purpose of helping the parties reach a settlement.

**16. Use of Data.** Sponsor will be collecting personal data about entrants online, in accordance with its privacy policy. Please review the Sponsor's privacy policy at <http://ca.goldwell.com/privacy-policy/>. By participating in the Contest, entrants hereby agree to Sponsor's collection and usage of their personal information and acknowledge that they have read and accepted Sponsor's privacy policy.

**17. Miscellaneous.** The Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, and without prior notice, to adjust any of the dates and/or timeframes stipulated in these Official Rules, to the extent necessary, for purposes of verifying compliance by any entrant or entry with these Rules, or as a result of any technical or other problems, or in light of any other circumstances which, in the opinion of the Sponsor, in its sole and absolute discretion, affect the proper administration of the Contest as contemplated in these Rules, or for any other reason. In the event of any discrepancy or inconsistency between the terms and conditions of these English Official Rules and disclosures or other statements contained in any Contest-related materials, including, but not limited to: the entry form, Site, French version of these Official Rules, and/or point of sale, television, print or online advertising; the terms and conditions of these English Official Rules shall prevail, govern and control.

The Sponsor reserves the right, subject only to the approval of the Régie des alcools, des courses et des jeux ("Régie") in Quebec, to withdraw, amend or suspend this Contest (or to amend these Official Rules) in any way, in the event of an error, technical problem, computer virus, bugs, tampering, unauthorized intervention, fraud, technical failure or any other cause

beyond the reasonable control of the Sponsor that interferes with the proper conduct of this Contest as contemplated by these Rules. The Sponsor, with the consent of the Régie, reserves the right to cancel, amend or suspend this Contest, or to amend these Rules, without prior notice or obligation, in the event of any accident, printing, administrative, or other error of any kind, or for any other reason.

**18. List of Winners.** To obtain a list of winners, send a self-addressed, stamped envelope by August 31, 2019 to: Goldwell Color Zoom 2019, c/o Kao Canada Inc., 75 Courtneypark Drive West, Unit 2, Mississauga, ON L5W 0E3.

**19. Sponsor.** Kao Canada Inc., 75 Courtneypark Drive West, Unit 2, Mississauga, ON L5W 0E3.



## Le Défi canadien Color Zoom 2019 de Goldwell®

### Règlements officiels

**AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR S'INSCRIRE OU GAGNER. UN ACHAT N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER.**

**Seuls les résidents du Canada peuvent s'inscrire à ce concours. Toutes les participations provenant de toute autre région géographique ne sont pas admissibles à l'inscription et seront rejetées. Ce concours est régi exclusivement par les lois du Canada. Vous n'êtes pas autorisé à participer à ce concours si vous n'êtes pas un résident canadien légal, et n'habitez pas le Canada.**

**1. Admissibilité.** La participation au concours *Défi canadien Color Zoom 2019 de Goldwell®* (« **Concours** ») est ouverte uniquement aux résidents autorisés du Canada qui : (i) ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au moment de l'inscription; et (ii) ont satisfait aux exigences d'admissibilité pour l'une (1) des catégories suivantes (une « **Catégorie** chacun ») :

- **ARTISTE CRÉATIF INTERNATIONAL** : Cette catégorie s'adresse à tous les stylistes GOLDWELL® possédant cinq années ou plus d'expérience professionnelle au 31 mai 2019.
- **COLORISTE NOUVEAU TALENT INTERNATIONAL** : Cette catégorie s'adresse à tous les stylistes GOLDWELL® possédant moins de cinq années d'expérience au 31 mai 2019.
- **COLORISTE PARTENAIRE INTERNATIONAL** : Cette catégorie s'adresse à tous les stylistes GOLDWELL® en qualité de styliste pigiste, éducateur ou artiste invité au 31 mai 2019.

Ce concours est nul à l'extérieur du Canada et où la loi l'interdit ou le restreint. Les employés, dirigeants et administrateurs de Kao Canada inc. (« Kao » ou « **Commanditaire** »), sa société mère, filiales, sociétés affiliées, partenaires, détaillants, agences de publicité et de promotion, fabricants ou distributeurs de matériel de concours (collectivement « **Partenaires du concours** ») ne sont pas admissibles à l'inscription. Seuls des particuliers peuvent s'inscrire au concours en leur nom propre. Les inscriptions d'équipes, de compagnies ou de groupes ne sont pas autorisées. Le commanditaire se réserve le droit de rejeter toute inscription pour une raison quelconque, y compris, sans s'y limiter, à un conflit d'intérêt réel ou perçu. Toutes les lois et tous les règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et locaux sont en vigueur.

**2. Dates de début/clôture.** La période d'inscription commence à 12 h 1 s Heure de l'Est '(HE) le 17 janvier 2019 et se termine à 23 h 59 min 59 s HE le 31 mai 2019 (« **Période d'inscription du concours** »).

**3. Comment s'inscrire.** Pour s'inscrire au concours, le participant admissible doit : (i) être inspiré par la tendance REMIX; (ii) développer son interprétation personnelle de REMIX et sa technique de coloration personnelle; (iii) choisir un modèle (« **Modèle** ») et un style approprié; et (iv) prendre une photo (« **Photo** ») du style de coiffure du modèle qui reflète la tendance REMIX, mais sans être une imitation de la Collection Color Zoom 2019 de GOLDWELL® (présentée sur [www.goldwell.com](http://www.goldwell.com)). La présentation de la photo doit respecter les lignes directrices suivantes du concours (« **Lignes directrices du concours** ») :

- Pour la réalisation de vos créations, seuls les produits de coloration GOLDWELL® peuvent être utilisés, p. ex. Topchic®, Colorance®, Nectaya® et/ou Elumen®. Dans toutes les catégories, les cheveux peuvent être éclaircis et décolorés avec les produits GOLDWELL®, p. ex. Topchic®, HiBlondes Control, SilkLift® et Oxycur Platin.
- Les perruques, les extensions et les cheveux artificiels ne sont pas autorisés.
- La photo doit mettre l'accent sur le style de coiffure et la couleur qui doivent être facilement identifiables.
- Les photos plein pied ne sont pas acceptées (les prises de vue doivent se cadrer au maximum de la tête jusqu'au niveau du buste).
- Les modèles peuvent être des hommes ou des femmes ayant l'âge minimum de la majorité dans leur province/territoire de résidence.
- Aucune photo en noir et blanc
- Aucune photo Polaroid

Pour s'inscrire en ligne durant la période d'inscription au Concours, ouvrir une session sur [www.goldwell.ca](http://www.goldwell.ca) (« Site »), lire les Règlements officiels, compléter le formulaire d'inscription en ligne (incluant le nom, l'adresse postale, le numéro de téléphone, l'âge, l'adresse courriel personnelle, ainsi que le nom, l'adresse, le numéro de téléphone du salon) et fournir l'information suivante : (i) catégorie pour laquelle la photo est soumise; (ii) niveau de base existant du modèle; (iii) une description détaillée de la technique de coloration, la disposition des couleurs et les produits GOLDWELL® utilisés; et (iv) joindre/téléverser une (1) seule photo du modèle en résolution minimale de 300 ppp, soit dans le format JPG, PNG ou TIFF. La photo doit être d'au moins 4800 x 6000 pixels en largeur ou en hauteur et pas plus petite que 16 x 20 po.

Tous les renseignements des participations et des photos seront reconnus comme étant les **présentations**. Toutes les présentations doivent se conformer aux Lignes directrices du concours ci-dessus et aux Restrictions du concours (telles que définies ci-après), telles que déterminées par le commanditaire à sa seule et entière discrétion. Sous réserve de l'approbation de la Régie (définie ci-dessous), le commanditaire se réserve le droit d'annuler ou de modifier ce concours dans l'éventualité où aucune des inscriptions admissibles reçues ne répond aux critères de notation minimum.

**En s'inscrivant, chaque participant garantit et représente ce qui suit en ce qui concerne la présentation du participant : (a) le participant est propriétaire unique, exclusif de (ou a obtenu tous les droits nécessaires à) la présentation (et tous ses composants); (b) la présentation (ou tous ses composants) n'enfreindra pas les droits d'une tierce personne, y compris, sans s'y limiter, aux droits d'auteur, marque de commerce, vie privée, publicité ou toute autre propriété intellectuelle ou tous autres droits; (c) la présentation (et chaque composant de celle-ci) est conforme aux Lignes directrices du concours et aux Restrictions du concours (définies ci-après); et (d) la présentation (en tout ou en partie) n'a pas été soumise auparavant à toute autre promotion, n'a pas remporté de prix quel qu'il soit ou n'a pas été exposée ou affichée publiquement par tout autre moyen.**

**Le participant doit avoir l'autorisation du modèle qui figure dans la présentation, pour utiliser le nom du modèle, la photo, le portrait et autre ressemblance dans la présentation aux fins de ce concours. Si le commanditaire le demande, le participant doit être en mesure de fournir telle autorisation dans une forme acceptable par le commanditaire.**

Limite d'une (1) présentation par personne, quelle que soit la méthode d'inscription ou la catégorie. Plus d'un (1) employé par salon peut participer au concours, mais une seule technique de coloration/une participation par employé est autorisée. Toutes les inscriptions, y compris les documents de la présentation, deviennent la propriété exclusive et unique du commanditaire et aucun accusé de réception pour les inscriptions ne sera retourné. Les personnes exonérées (définition ci-après) ne sont pas responsables des inscriptions perdues, en retard, illisibles, volées, incomplètes, invalides, inintelligibles, mal affranchies, mal acheminées, techniquement corrompues ou inscriptions mutilées, qui seront rejetées ou pour des problèmes de tout genre qu'ils soient mécaniques, humains ou électroniques. Seuls les formulaires d'inscription dûment complétés sont admissibles. La preuve de la présentation ne sera pas reconnue comme preuve de réception par le commanditaire.

**4. Restrictions du Contenu de la présentation :** En s'inscrivant au concours, chaque participant convient que sa présentation est conforme aux Restrictions du contenu de la présentation telles que définies ci-après (collectivement, les « **Restrictions du concours** ») et que le commanditaire, à sa seule discrétion, peut retirer toute présentation et disqualifier un participant du concours s'il estime, à sa seule discrétion, que la présentation du participant n'est pas conforme aux Restrictions du concours :

La présentation (ou tous ses composants) NE DOIT PAS :

- contenir du matériel qui enfreint ou viole les droits d'autrui, y compris, sans s'y limiter, le droit d'auteur, la marque de commerce, la vie privée, la publicité ou toute autre propriété intellectuelle ou autres droits;
- dénigrer le commanditaire, ses produits ou services ou toute autre personne ou toute partie affiliée à la promotion et à l'administration de ce concours, ou compétiteurs du commanditaire;
- contenir des noms de marque ou des marques de commerce de toute autre entité (y compris, sans s'y limiter à ceux de ses concurrents) autre que les marques du commanditaire (définition ci-après) dont le participant possède une licence limitée (telle qu'énumérée ci-dessous) pour utiliser dans le seul but de créer et de télécharger une présentation à ce concours;
- contenir du matériel inapproprié, indécent, obscène, haineux, délictueux, dénigrant, calomnieux ou diffamatoire;
- contenir du matériel qui prône l'intolérance, le racisme, la haine ou des méfaits contre tout groupe ou individu ou encourage la discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge;
- contenir du matériel qui est illégal, en violation ou contraire aux lois ou règlements dans une juridiction où la présentation est créée; et/ou
- contenir du matériel qui est ou pourrait être considéré comme inapproprié, impropre ou offensant, tout comme déterminé par le commanditaire à sa seule et entière discrétion.

Les participants reconnaissent que d'autres participants peuvent avoir utilisé des idées ou concepts dans leur présentation pouvant avoir des similitudes avec les idées ou concepts inclus dans la présentation du participant, et les participants comprennent et acceptent qu'ils ne pourront pas, en aucune façon, recevoir une indemnité en raison de telles similitudes. Les décisions du commanditaire sont définitives et fermes pour toutes les questions relatives à ce concours, y compris l'interprétation et l'application des présents règlements officiels.

**5. Propriété :** Tout le matériel soumis deviendra la propriété exclusive du commanditaire, et aucun ne sera retourné et aucun accusé de réception ne sera émis. Le commanditaire et ses affiliés auront le droit d'éditer, d'adapter et de publier ou ne pas publier tout ou une partie des présentations, et pourront les utiliser dans tous les médias sans attribution ni compensation pour le participant, ses successeurs ou ayants droit, ou toute autre personne. **TÉLÉVERSER UNE PRÉSENTATION À CE CONCOURS CONSTITUE POUR LE PARTICIPANT : (I) UNE CONCESSION IRRÉVOCABLE D'UNE LICENCE NON EXCLUSIVE, DE PUBLIER, D’AFFICHER, DE REPRODUIRE, DE MODIFIER, D’ÉDITER OU AUTREMENT D’UTILISER SA PRÉSENTATION, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, POUR PUBLICISER OU PROMOUVOIR CE CONCOURS OU POUR TOUTE AUTRE RAISON; ET (II) LA RENONCIATION À TOUS DROITS MORAUX DANS SA PRÉSENTATION AU PROFIT DU COMMANDITAIRE.** Le commanditaire accorde aux participants admissibles une licence limitée, révocable, intransmissible, pour utiliser le nom du commanditaire, ses marques de commerce et logos (collectivement, « **Marques du commanditaire** ») dans le seul but de créer et de soumettre la présentation pour révision et évaluation dans ce concours. Les participants ne sont pas autorisés à réutiliser les marques du commanditaire à quelque fin que ce soit. De plus, les participants reconnaissent que tout droit, titre et intérêt dans les marques du commanditaire ainsi que toutes les œuvres dérivées créées à l'aide des marques du commanditaire sont attribués exclusivement au commanditaire et le participant accepte qu'il ne prenne aucune action qui pourrait nuire ou affecter ces droits. Aucun droit, titre ou intérêt dans et pour les marques du commanditaire à l'exception de la licence limitée accordée au participant dans les Règlements officiels n'est transféré ou créé. Chaque participant reconnaît et convient que les marques du commanditaire sont valides et applicables, et que le participant ne fera rien pour contester la validité ou l'application des marques du commanditaire dans un forum. Les participants conviennent que l'utilisation des marques du commanditaire est autorisée uniquement dans le but de faire une demande d'inscription à ce concours, et que toute utilisation des marques du commanditaire (que ce soit dans la présentation ou autrement) au-delà de ce champ d'application porte atteinte aux droits du commanditaire et entraînera un préjudice irréparable au commanditaire.

**6. Présentations développées indépendamment.** Chaque participant reconnaît et accepte que l'utilisation par le commanditaire de matériel semblable développé indépendamment ou identique avec la présentation ou contenant des caractéristiques ou des éléments similaires ou identiques à ceux contenus dans la présentation, n'obligera pas le commanditaire à négocier avec le participant, ni donnera droit au participant à une indemnité d'aucune sorte. Chaque participant accepte et reconnaît que rien ici n'interdira au commanditaire d'utiliser tout matériel de la présentation ou matériel similaire sans obligation envers le participant, y compris, sans s'y limiter, si le commanditaire détermine ou a déterminé qu'il a un droit juridique indépendant d'utiliser ces autres éléments, y compris, sans s'y limiter, parce que tels caractéristiques ou éléments n'étaient pas nouveaux ou originaux, ou ne provenaient pas du participant, ou ont été ou pouvaient ensuite être indépendamment créés par ou soumis au commanditaire.

**7. Jury.** Le ou vers le 7 juin 2019, toutes les présentations admissibles seront jugées par un jury qualifié, déterminé par le commanditaire, à sa seule et entière discrétion, constitué de coiffeurs, journalistes de la presse spécialisée et experts de la mode (« **Jury national** »). Le Jury national évaluera les présentations en se basant sur les critères de jugement suivant à poids égal (« **Critères du jury** ») :

- 4) **INTERPRÉTATION DE LA TENDANCE.** Les créations seront évaluées d'après leur originalité, de même que l'interprétation de la mode et de la tendance. Prendre la tendance

REMIX et la porter à un autre niveau afin de créer une image unique dont vous êtes l'auteur. Le style affiché par la création doit s'inspirer de la tendance REMIX, sans toutefois être une simple copie de la Collection Color Zoom 2019 de GOLDWELL® (présentée sur [www.colorzoom.com](http://www.colorzoom.com)). Ce critère constitue 40 % du pointage total.

- 5) **TECHNIQUE DE COLORATION ET UTILISATION DES PRODUITS.** Utilisation des colorations GOLDWELL correctement (à savoir en conformité avec les instructions du produit), mais aussi d'une manière innovante et la création d'un look afin de démontrer la maîtrise de la coupe, la coloration et la réalisation d'un style. Ce critère constitue 40 % du pointage total.
- 6) **PROFESSIONNALISME ET ESTHÉTIQUE DE LA PHOTO.** L'apparence et l'attrait du look dans son ensemble, l'harmonie du style, du maquillage et de la mode, de même que le professionnalisme et l'esthétisme du modèle et de la photo. Ce critère constitue 20 % du pointage.

Sous réserve de vérification et de conformité avec les présents Règlements officiels, les cinq (5) présentations ayant obtenu la note la plus élevée dans chacune des catégories seront demi-finalistes pour le Grand Prix National (« **Demi-finalistes** »). Toutes les présentations des demi-finalistes seront acheminées au siège social de Goldwell® à Darmstadt, en Allemagne, pour évaluation par un second jury (« **Jury DA** »), qui choisira un (1) gagnant pour le Grand Prix National dans chaque catégorie selon les critères du jury. En s'inscrivant au concours, les participants acceptent pleinement et inconditionnellement d'être liés par ces règles et les décisions des juges, qui seront définitives et fermes pour toutes les questions relatives au concours.

**8. Présentation/vote du public :** Toutes les participations admissibles non sélectionnées comme gagnants du grand prix national du défi (c'est-à-dire gagnantes d'or) par le jury du siège (conformément à la section 7 ci-dessus) seront publiées sur <http://www.colorzoomchallenge.com/professionals-choice> (le « **Site** ») afin de recueillir le vote du public pendant la période de vote du public (précisée ci-dessous). La période de vote du public commence à ou environ à 12 h 00 min 01 s, Heure de l'Est (HE) le 15 juillet 2019 et se termine à 23 h 59 min 59 s, Heure de l'Est (HE) le 15 août 2019 (« **Période de vote du public** »). La participation de chaque catégorie du Défi Color Zoom ayant recueilli le nombre le plus élevé de votes à la fin de la période de vote du public sera réputée être la gagnante du Choix du professionnel (sous réserve de confirmation).

Les votants sont invités à évaluer de façon critique les participations en tenant compte des critères suivants :

- 4) **Exécution de la coloration** : technique et qualité de coupe/style et modèle;
- 5) **Coupe et style** : équilibre, finition et exécution globale; et
- 6) **Effet global** : concept, créativité, maquillage, vêtement, présentation et modèle.

Limite d'un (1) vote par personne par jour tout au long de la période de vote du public. Les votants multiples ne sont pas autorisés à partager la même adresse courriel. Toute tentative par le votant de présenter plus que le nombre précisé de votes en utilisant plusieurs adresses différentes, identités ou toute autre méthode annulera le vote du votant. Il est interdit d'utiliser des systèmes automatisés ou robotisés pour voter, et le commanditaire se réserve le droit de rejeter tous ces votes et de disqualifier du droit de vote le participant responsable. Il est interdit pour les participants d'obtenir des votes par tout moyen frauduleux ou inapproprié, notamment en offrant des prix ou autres incitations aux membres du public, tel que déterminé par le commanditaire, à sa seule discrétion, et le commanditaire se réserve le droit de rejeter tous ces votes et de disqualifier du concours, le participant responsable.

## 9. Prix.

### Grand Prix National :

Le jury DA choisira un (1) gagnant admissible pour le Grand Prix National dans chacune des catégories pour un total de trois (3) gagnants admissibles pour le Grand Prix National. Sur la confirmation d'être un gagnant conformément aux présents Règlements officiels, un voyage sera attribué pour **l'événement international Color Zoom qui se tiendra à Vienna, Austria en septembre 2019** (« **Voyage Color Zoom International** ») à chaque gagnant du Grand Prix National et son modèle pour assister à la compétition internationale Color Zoom (« **Compétition** »). Le gagnant d'un Grand Prix National doit participer à la compétition à Vienna, Austria, conformément à l'article 9 ci-dessous, ou alors le Grand Prix National lui sera soustrait dans sa totalité.

Le voyage pour Color Zoom International inclut 4 jours/3 nuitées pour deux personnes (le gagnant du Grand Prix National et son modèle) à Vienna, Austria. Le voyage inclut le billet d'avion 'coach' aller-retour à partir de l'aéroport canadien le plus proche de la résidence du lauréat du Grand Prix National et l'hébergement en hôtel en occupation double. Le gagnant du Grand Prix National doit se rendre à Vienna, Austria pour participer au concours sinon le Grand Prix National lui sera soustrait et pourra être attribué à un autre participant admissible conformément aux Règlements officiels. Le compagnon de voyage doit être le modèle qui fera partie de la compétition. La valeur au détail approximative (« **VDA** ») du voyage au Color Zoom International est de 6000 \$ CA, basée par exemple sur un départ de Vancouver, Canada, mais la valeur réelle peut varier selon les fluctuations de prix de la compagnie aérienne et la distance entre le départ et la destination.

Le gagnant du Grand Prix National recevra également 1 000 \$ CA (argent) (« **Prix en argent** ») et un voyage à une séance de formation en direct à l'Académie de Kao Canada à Mississauga, en Ontario (« **Prix Séance de formation** »). Le lieu pour le Prix Séance de formation sera déterminé à la seule discrétion du commanditaire. Pour le Prix Séance de formation, le gagnant du Grand Prix National doit assister à toutes les sessions de formation offertes par le commanditaire ou le Prix Séance de formation lui sera soustrait et pourra être attribué à un autre participant admissible conformément aux présents Règlements officiels. Le Prix pour Séance de formation inclut un voyage de 3 jours/2 nuitées pour le gagnant du Grand Prix National et le billet d'avion 'coach' aller-retour à partir de l'aéroport canadien le plus proche de la résidence du lauréat du Grand Prix National et l'hébergement en hôtel en occupation simple. La valeur au détail approximative pour chaque Prix Séance de formation est de 3 000 \$, basée par exemple sur un voyage de Vancouver à Mississauga en Ontario, mais la valeur réelle peut varier selon les de prix de la compagnie aérienne et la distance entre le départ et la destination. La valeur au détail approximative de tous les prix combinés est de 9 000 \$.

### Prix Choix du professionnel :

Trois (3) prix Choix du professionnel seront accordés (chacun, un « **Prix Choix du professionnel** ») avec un (1) prix pour chacune des catégories du Défi Color Zoom. Chaque Prix Choix du professionnel comprend un voyage de trois (3) jours/deux (2) nuits à l'Académie pour le gagnant du Prix Choix du professionnel (« gagnant Choix du professionnel ») à Toronto en Ontario afin d'assister à une formation de deux jours, à son choix, à l'Académie, tel qu'offerte par le commanditaire en 2019, tel prix étant constitué des éléments suivants : a) un bon permettant d'assister à toutes les composantes de l'événement; b) hébergement pour deux (2) nuits à l'hôtel choisi par le commanditaire (une chambre régulière, incluant la taxe) (« Hébergement »); c) déplacement aller-retour en avion par un transporteur

sélectionné par le commanditaire depuis un aéroport important à proximité de la résidence du gagnant du Prix Choix du professionnel, et ce, vers Toronto, en Ontario (si, selon le commanditaire, le transport aérien n'est pas nécessaire en raison de la proximité de la résidence du gagnant du Prix Choix du professionnel au lieu du prix, le transport aérien sera remplacé par un transport terrestre, et ce, à la seule discrétion du commanditaire); et d) navette entre l'aéroport et l'hôtel (« navettes »). **Remarque :** Les gagnants du Choix du professionnel peuvent opter pour un cours d'une journée. Si le gagnant d'un Prix Choix du professionnel opte pour un cours d'une journée, ce gagnant ne recevra pas la différence de la valeur entre un cours d'une journée et un cours de deux journées.

La valeur approximative au détail (« VAD ») de chaque voyage à l'Académie de trois (3) jours/deux (2) nuits est de 3 000 \$. La VAD totale des trois voyages à l'Académie de trois (3) jours/deux (2) nuits est de 9 000 \$. La valeur des prix est indiquée en dollars canadiens. La VAD finale variera de celles des VAD indiquées selon les points de départ et de destination, de même que la fluctuation des vols et des nuitées, selon la saison. Si la valeur réelle d'un prix est moindre que la VAD précisée, la différence ne sera pas accordée.

Toutes les dépenses non expressément mentionnées aux présentes ne sont pas comprises et sont la seule responsabilité du gagnant du Prix choix du professionnel, incluant, mais sans s'y limiter : le transport aller-retour entre la résidence du gagnant du Prix choix du professionnel et l'aéroport du point de départ, les boissons alcoolisées, les services de télécopie, les repas, les primes et pourboires, l'assurance, des services de nettoyage, marchandises, frais de stationnement, frais de services divers, souvenirs et appels téléphoniques. Le déplacement et l'hébergement sont sujets à la disponibilité et à l'approbation du commanditaire. Certaines restrictions et dates d'interdiction peuvent s'appliquer. Les règlements et conditions de transporteur aérien et d'hôtel s'appliquent. Le gagnant du Prix choix du professionnel doit choisir parmi des dates de voyage à l'Académie tel que sélectionnées par le commanditaire ou alors le prix pourrait lui être retiré et remis à un autre gagnant, dans son intégralité et à la discrétion du commanditaire. L'itinéraire de voyage doit être fait par l'agent du commanditaire, et le commanditaire déterminera la compagnie aérienne et l'itinéraire de vol à sa seule discrétion. Le commanditaire n'est pas responsable des annulations ou des retards des compagnies aériennes. Limite d'un prix dans le présent concours (excluant le prix Défi). Toute représentation des prix est à titre d'illustration seulement. Les Prix choix du professionnel ne sont pas remboursables en espèces ni transférables. Aucune substitution du Prix choix du professionnel ou une partie du prix n'est autorisée sauf un prix de valeur égale ou supérieure ou une partie d'un prix de valeur égale ou supérieure peut être substituée à la seule discrétion du commanditaire. Le commanditaire ne remplacera pas les billets perdus, endommagés ou volés, les bons de voyage, certificats ou prix. Les éléments de prix ne peuvent pas être séparés. Les billets d'avion émis conjointement avec le Prix choix du professionnel ne sont pas admissibles au cumul de points de fidélité non plus qu'aucun vol en partage de code ne peut être utilisé. Le Prix choix du professionnel ne peut pas être jumelé avec toute autre offre ou promotion. L'accès aux classes de l'Académie débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Pour les voyages en prix :** Les taxes, les pourboires, les repas, le surclassement du voyage, ou toutes autres dépenses non spécifiquement énumérées ci-après sont à la charge du gagnant du Grand Prix National et son invité (le cas échéant). Le voyage et l'hébergement sont sujets à la disponibilité; certaines restrictions et dates d'interdiction peuvent s'appliquer. Le gagnant du Grand Prix National et le modèle (qui doit être le compagnon de voyage du gagnant du Color Zoom International) doivent voyager sur le même itinéraire. Le modèle doit signer et retourner la décharge de voyage et de publicité du commanditaire avant l'émission des billets. Les personnes exonérées ne sont pas

responsables des retards, des annulations ou des événements imprévus liés aux vols aériens. Le gagnant du Grand Prix National et le modèle seront les seuls responsables de l'obtention d'identification valide relative à l'acceptation et l'utilisation de l'ensemble du prix voyage. Si, selon le jugement du commanditaire, le transport aérien n'est pas nécessaire en raison de la proximité du gagnant du Grand Prix National à l'emplacement de l'événement, le transport terrestre sera substitué pour le voyage aller-retour à la discrétion du commanditaire. Le commanditaire ne remplacera pas les billets perdus, volés ou mutilés, les pièces justificatives ou les certificats de voyage. Le gagnant du Grand Prix National ne recevra pas la différence entre la valeur réelle et celle au détail approximative de tout prix. Toutes les dispositions du voyage doivent être prises par l'intermédiaire du commanditaire ou ses représentants désignés.

Les prix ne sont pas transférables ni assignables. Aucun rachat en argent ni substitution. Dans le cas de l'indisponibilité d'un prix ou pour toute autre raison, le commanditaire se réserve le droit de substituer un prix de valeur égale ou supérieure, y compris, sans s'y limiter, mais uniquement à la discrétion du commanditaire, un prix en argent. Toutes les dépenses non spécifiées sont la responsabilité des gagnants du Grand Prix National. En acceptant un Grand Prix National, chaque gagnant accepte de renoncer à tout recours contre les personnes exonérées si le Grand Prix National ou une composante de celui-ci ne satisfait pas, en totalité ou en partie.

**TOUS LES PARTICIPANTS RECONNAISSENT ET ACCEPTENT QUE LE COMMANDITAIRE A LE DROIT, MAIS AUCUNE OBLIGATION, DE PUBLIER, D’AFFICHER, OU D’UTILISER AUTREMENT LA PRÉSENTATION, Y COMPRIS, SANS S’Y LIMITER, LES PRÉSENTATIONS DU GAGNANT. POUR PLUS DE PRÉCISION, LES GAGNANTS COMPRENNENT ET ACCEPTENT QUE MÊME SI LE PARTICIPANT FAIT VALOIR UNE PRÉSENTATION GAGNANTE DU GRAND PRIX NATIONAL, LE COMMANDITAIRE N’EST NULLEMENT OBLIGÉ D’UTILISER LA PRÉSENTATION GAGNANTE.**

**10. Compétition Color Zoom International :** Durant la compétition Color Zoom International en septembre 2019, les lauréats du Grand Prix National devront participer à la compétition internationale en direct avec les lauréats nationaux des pays participants dans le monde entier (chacun un « **Gagnant du Grand Prix National** »), où chaque gagnant du Grand Prix National sera tenu de réaliser la coloration et le style de coiffure du modèle vivant qui a accompagné le gagnant et de recréer le look de sa présentation sur la photo soumise. Chaque gagnant du Grand Prix National aura une durée maximale de trois (3) heures pour recréer son look sur scène, ce qui comprend la coupe, la coloration et le style.

Le Jury international (« **Jury international** ») jugera la présentation déjà soumise sur photo, la performance de la coloration et du style de chaque gagnant du Grand Prix National en se basant sur les critères du Jury (voir Partie 7). Le Jury international sera composé de juges qualifiés, déterminés par le commanditaire à sa seule et entière discrétion, y compris des coiffeurs indépendants, journalistes de la presse spécialisée et experts de la mode. Le gagnant du Grand Prix National dans chacune des catégories qui recevra la plus haute note du Jury international, sera considérée comme le gagnant international (« **Gagnant du Grand Prix International** ») et sera nommé Artiste Créatif International, Coloriste Nouveau Talent International ou Coloriste Partenaire International (selon la catégorie). Chaque gagnant confirmé du Grand Prix International deviendra membre de la nouvelle Équipe créative internationale Color Zoom qui permettra de créer une prochaine Collection. De plus, les gagnants du Grand Prix



International seront présents au lancement de la Collection Color Zoom 2019 et auront l'occasion de se joindre aux séminaires d'inspiration « *Artist Session* ».

**11. Notification.** Les lauréats potentiels du Grand Prix National seront avisés par téléphone le ou vers le 15 juillet 2019 et Les lauréats potentiels du Choix du professionnel seront avisés par téléphone le ou vers le 20 août 2019 et seront tenus de signer et de retourner la déclaration et la décharge du commanditaire (ou le document de transfert de droits) dans les sept (7) jours civils de la notification du prix. De plus, les gagnants potentiels du Grand Prix National peuvent être obligés d'obtenir les décharges de toutes les tierces parties figurant dans leurs présentations respectives. Si un gagnant potentiel du Grand Prix National ne peut pas être contacté dans les cinq (5) jours civils de la première tentative de notification, si tout prix ou autre avis est retourné comme n'ayant pas été livré, si tout gagnant potentiel du Grand Prix National rejette son prix ou en cas de non-respect des présents Règlements officiels, il sera disqualifié et ce prix lui sera soustrait et pourra être accordé à la présentation suivante ayant obtenu la note la plus élevée, conformément aux Règlements officiels. Pour la perte du prix, aucune indemnité ne sera accordée.

**12. Conditions.** Les personnes exonérées ne seront pas responsables dans le cas où tout participant ou la présentation gagnante n'est pas utilisée pour une raison quelconque. Les présentations peuvent être coupées, éditées, reformatées, réarrangées, combinées avec d'autres documents ou modifiées autrement, à la seule et entière discrétion du commanditaire. La participation au concours et l'acceptation du prix donnent la permission au commanditaire d'utiliser son nom, adresse (ville et province ou territoire), portrait, photo, image, voix, informations biographiques, présentation ou toute déclaration faite par chaque gagnant concernant le concours ou le commanditaire, à des fins publicitaires et promotionnelles sans préavis ni indemnité supplémentaire, sauf là où la loi l'interdit. En participant, les participants et les gagnants acceptent de libérer, d'indemniser, de renoncer, de décharger, d'absoudre et de tenir à couvert les Groupes du concours et chacune de leurs sociétés mères respectives, filiales, affiliées, partenaires, représentants, agents, successeurs, ayants droit, employés, agents et administrateurs (collectivement, les (« **Personnes exonérées** »)), de toute responsabilité, perte, préjudice, dommage, blessure, coût ou dépense que ce soit, y compris, sans s'y limiter, dommages matériels, blessures personnelles ou décès pouvant survenir en relation avec la préparation, le voyage ou la participation au concours, ou de possession, d'acceptation ou utilisation ou mauvaise utilisation du prix ou la participation à toute activité liée au concours et pour toute réclamation fondée sur les droits de publicité, diffamation, atteinte à la vie privée, violation du droit d'auteur, marque, contrefaçon ou toute autre propriété intellectuelle relative ou autre cause d'action. Les participants qui ne se conforment pas à ces Règlements officiels ou aux Règlements officiels du Défi, ou tentent d'interférer à ce concours de quelque façon que ce soit, devront être disqualifiés. Le commanditaire n'est pas responsable si le concours ne peut pas avoir lieu, ou si aucun prix ne peut être attribué en raison des annulations de voyages, des retards ou d'interruptions en raison de force majeure, faits de guerre, catastrophes naturelles, température ou actes de terrorisme.

**13. Conditions supplémentaires.** Toute tentative de formulaire de participation autre que celui décrit ci-dessus est interdite. Les personnes exonérées ne sont pas responsables de la technique, du matériel, de logiciel, du téléphone ou toutes autres communications défectueuses, erreurs ou défaillances de toute sorte, la perte ou les connexions réseau non disponibles, site Web, Internet ou disponibilité FSI, une intervention humaine non autorisée, encombrement de la circulation, capture incomplète ou inexacte de renseignements d'inscription (peu importe la cause) ou incomplète, embrouillée, brouillée ou les transmissions d'ordinateur incomplètes qui peuvent limiter la capacité de participer au concours, y

compris tout préjudice ou dommage à l'ordinateur du participant ou toute autre personne relative ou résultant de la participation à ce concours ou le téléchargement de tout matériel dans ce concours. Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de résilier, de modifier, de prolonger ou de suspendre ce concours (à sa seule discrétion) s'il y a des virus, des bogues, des interventions humaines non autorisées, des fraudes ou d'autres causes hors de son contrôle pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'équité ou la bonne conduite du concours. Dans un tel cas, le commanditaire peut choisir les gagnants parmi toutes les inscriptions admissibles reçues avant ou après (le cas échéant) les mesures prises par le commanditaire. Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qu'il trouve, à sa seule discrétion, d'avoir falsifié le processus d'inscription ou le fonctionnement du concours ou le site Web. Le commanditaire peut interdire à un participant de participer au concours ou de gagner un prix si, à sa seule discrétion, il détermine que ledit participant tente d'entraver la conduite légitime du concours par tricherie, piratage, tromperie, ou autres pratiques déloyales de jeu (y compris l'utilisation des programmes automatisés de saisie rapide) ou a l'intention de contrarier, abuser, menacer ou harceler d'autres participants ou représentants du commanditaire.

MISE EN GARDE : TOUTE TENTATIVE PAR UN PARTICIPANT DE DÉLIBÉRÉMENT ENDOMMAGER UN SITE WEB OU DE SAPER LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS CIVILES ET CRIMINELLES ET SI UNE TELLE TENTATIVE DEVAIT ÊTRE FAITE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER À ÊTRE INDEMNISÉ PAR UNE TELLE PERSONNE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

**14. Limite de responsabilité; décharge de garantie.** EN AUCUN CAS, LES PERSONNES EXONÉRÉES NE SERONT TENUES RESPONSABLES DE TOUS DOMMAGES OU PERTES DE TOUTE SORTE, Y COMPRIS LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, FORTUITS, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS DÉCOULANT DE L'ACCÈS DU PARTICIPANT ET DE L'UTILISATION DU SERVICE OU DU CONCOURS, DU TÉLÉCHARGEMENT OU DE L'IMPRESSION DE DOCUMENTS TÉLÉCHARGÉS À PARTIR DES SITES WEB ASSOCIÉS AU CONCOURS. EN AUCUN CAS, LES PERSONNES EXONÉRÉES NE SERONT RESPONSABLES ENVERS LE PARTICIPANT POUR TOUS LES DOMMAGES, PERTES OU CAUSES D'ACTION DÉPASSANT 10 \$. SANS SE LIMITER À CE QUI PRÉCÈDE, CE CONCOURS ET TOUS LES PRIX SONT FOURNIS « TEL QUEL » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION POUR UN USAGE PARTICULIER OU DE NON-CONTREFAÇON. CERTAINES JURIDICTIONS PEUVENT NE PAS AUTORISER LES LIMITATIONS OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉS POUR LES DOMMAGES FORTUITS OU DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS OU L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES, DE SORTE QUE CERTAINES DES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER AU PARTICIPANT. VÉRIFIER LES LOIS LOCALES DU PARTICIPANT POUR LES RESTRICTIONS OU LIMITATIONS CONCERNANT CES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS.

**15. Différends; droits applicables.** Les parties renoncent à tous les droits à procès dans toute action ou procédure dans le cadre des présents Règlements officiels, y compris, sans s'y limiter, le concours. CES RÈGLEMENTS OFFICIELS ET L'INTERPRÉTATION DE SES CONDITIONS SERONT RÉGIS

PAR ET INTERPRÉTÉS CONFORMÉMENT AUX LOIS DE LA PROVINCE DE VIENNA, SANS TENIR COMPTE DE SES CONFLITS DE RÈGLEMENTS DE LOIS. Les parties soumettent et consentent irrévocablement à la juridiction et venue exclusives des tribunaux situés dans ou le plus proche de la ville de Vienna, Austria. Les parties conviennent de ne pas soulever la justification du forum.

Résidents du Québec : Tout litige concernant la tenue ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour qu'une décision soit rendue. Un litige touchant la remise d'un prix peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec seulement dans le but d'aider les parties à conclure un accord à l'amiable.

**16. Utilisation des données.** Le commanditaire recueillera les données personnelles sur les participants en ligne, conformément à sa politique de confidentialité. Veuillez consulter la politique de confidentialité du commanditaire à <http://ca.goldwell.com/privacy-policy/>. En participant au concours, les participants conviennent, par la présente, à la collecte et à l'utilisation de leurs renseignements personnels et reconnaissent avoir lu et accepté la politique de confidentialité du commanditaire.

**17. Divers.** Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, et sans préavis, d'ajuster toute date ou tous délais stipulés dans les présents Règlements officiels, dans la mesure nécessaire, aux fins de vérification de conformité avec tout participant, et/ou l'inscription avec ces règles, ou à la suite de tous problèmes techniques ou autres, ou à la lumière d'autres circonstances qui, de l'avis du commanditaire, à sa seule et entière discrétion, influent sur la bonne administration du concours comme prévu dans les présents Règlements, ou pour toute autre raison. En cas de divergence ou d'incompatibilité entre les modalités et conditions des présents Règlements officiels en anglais et les divulgations ou autres déclarations contenues dans tous documents liés au concours, y compris, sans s'y limiter : le formulaire d'inscription, le Site, la version française des présents Règlements officiels ou le point de vente, la télévision, la publicité imprimée ou en ligne; les conditions des présents Règlements officiels en anglais prévalent, régissent et contrôlent.

Le commanditaire se réserve le droit, sous réserve seulement de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux (« Régie ») du Québec, de retirer, de modifier ou de suspendre ce concours (ou de modifier les présents Règlements officiels) de n'importe quelle façon, dans le cas d'une erreur, d'un problème technique, de virus informatiques, de bogues, de falsification, d'une intervention non autorisée, de fraude, de défaillance technique ou toute autre cause hors du contrôle raisonnable du commanditaire interférant avec le bon déroulement du concours comme prévu par ces Règlements. Le commanditaire, avec le consentement de la Régie, se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre ce concours, ou de modifier ces Règlements, sans préavis ni obligation, en cas d'accident, d'impression, d'administration ou toute autre erreur de quelque nature que ce soit ou pour toute autre raison.

**18. Liste des gagnants.** Pour obtenir une liste des gagnants, faire parvenir une enveloppe pré adressée et affranchie avant le 31 août 2019 à : Goldwell® Color Zoom 2019, c/o Kao Canada inc., 75 Courtneyark Drive West, Unit 2, Mississauga, ON L5W 0E3.

**19. Commanditaire.** Kao Canada Inc., 75 Courtneyark Drive West, Unit 2, Mississauga, ON L5W 0E3.

Note : Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.